

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10/06/2013

Présents : ML Dubois, L. Rossetti, L. Bourgeois, R. Taponard, G. Bellaton, N. Avrillier, C. Janin, M. Balain, C. Harnay, L. Mougeot, F. Quinson.

Excusés : L. Hapchette donne pouvoir à R. Taponard, N. Verdeghe à G. Bellaton, L. Roche à F. Quinson, F. Bérard à L. Rossetti.

Secrétaire de séance : L. Bourgeois

Ordre du jour :

Le CR de la réunion de conseil municipal du 21/05/2013 ainsi que l'ordre du jour du présent conseil sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS : Prises à l'unanimité

CCPA : répartition des délégués pour le mandat 2014-2020 : suite à de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la représentation communale dans les communautés de communes, le conseil communautaire de la CCPA s'est prononcé en faveur d'une nouvelle répartition selon un accord « à l'amiable » qui prévoit donc 71 sièges de délégués titulaires (les grosses communes ont renoncé à plusieurs délégués en faveur des plus petites) et 9 de délégués suppléants (seules les petites communes ayant un délégué ont droit à un suppléant). Douvres aura donc 2 délégués titulaires. Le CM prend acte de la délibération et de la proposition de la CCPA et approuve le nombre de délégués et la répartition entre les communes.

CCPA : charges transférées depuis le 1^{er} janvier 2013 : faisant suite à la modification des statuts de la CCPA, la contribution obligatoire du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ain relève désormais d'un transfert de charges supportées par le budget communautaire.

Pour 2013, Douvres percevrait donc $15\,751,65\text{ €} - 3\,174,60\text{ €} = 12\,577,05\text{ €}$

(Attribution de compensation 2012 - contribution SBVA 2012)

Le CM prend acte du procès verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPA et approuve l'évaluation du montant de l'attribution de compensation.

Nouvelle mairie : autorisation de signature d'un avenant : des prestations supplémentaires liées à des contraintes techniques du bâtiment ont été nécessaires pour le lot n°4 « Isolation-Plâtrerie-Peinture ». Le CM approuve la délibération et autorise le Maire à signer avec l'entreprise Bugey Peinture un avenant d'un montant de 2 589,81 € HT.

Nouvelle mairie : modificatif à la demande de fonds de concours à la CCPA : le conseil communautaire de la CCPA a décidé de modifier les conditions d'attribution du fonds de concours et de le plafonner à **156 060 €**. Le CM autorise le Maire à solliciter la CCPA pour l'attribution de ce fond de concours, à signer tout document y afférent et précise que la présente délibération annule et remplace celle du 21 mai 2013.

Piste cyclable : acquisition des reliquats de parcelles : le Conseil Général de l'Ain et la Commune ont procédé à l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de la piste cyclable. Plusieurs propriétaires ont exprimé le souhait de céder à la commune le reliquat des parcelles concernées. Cela permettrait à la commune de procéder à des rétrocessions à l'exploitant de ces terres en compensation des terrains qu'il a lui-même cédés pour la piste. Le CM décide de procéder à l'acquisition des reliquats de parcelles, désigne L. Rossetti, 1^{er} adjoint pour signer l'acte en la forme administrative.

Eaux pluviales chemin de Ronde et chemin de St Pierre : appel d'offres : le cabinet AINTEGRA a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux nécessaires à la création d'un réseau d'eaux pluviales et au reprofilage de chaussée chemin de Ronde et chemin de St Pierre. Le CM décide la réalisation de ces travaux et met en conditionnel la création d'un réseau chemin de la Ruelle. Le CM autorise le Maire à procéder au lancement de la procédure d'appel d'offres. et à signer tout document s'y rapportant.

Déclarations préalables : Mr Fouquet Didier : enrochement, Mr Cecchini Dominique : abri camping car, Mr Tripoz Bernard : modification de clôture existante, Mr El Mahi : portail électrique, Mr Ribeyrol : abri de jardin.

Questions diverses : Mme le Maire nous donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est disponible pour consultation en mairie.

Piste verte : inauguration mercredi 10 juillet à 18h.

Mairie : réception des travaux provisoire le 11, définitive le 25 juin.

Réunion CCAS le 2 juillet à 18h

Crèche Attitude : le projet avance : 8 berceaux confirmés. Terrain prévu Rue des Chaumes.

Réforme des rythmes scolaires : 60 enfants sont intéressés par les activités périscolaires.

Horaires possibles : lu, ma, je, ve : de 8h30 à midi et de 13h45 à 15h30. Mercredi de 9h à 12h.

22h30 : Clôture de séance